

## La Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle (VAEP)



La formation en cours d'emploi revêt aujourd'hui une importance capitale pour le développement économique et social. Elle constitue, pour les salariés et les entreprises, le meilleur moyen de s'adapter aux changements organisationnels et technologiques.

Aussi, et dans le cadre de la stratégie d'appui au secteur privé pour la mise à niveau de l'économie nationale, le Ministère chargé de la Formation Professionnelle a développé des mécanismes d'encouragement aux entreprises à travers l'élaboration d'un projet de texte de loi instituant et organisant la Formation en Cours d'Emploi en cours d'approbation.

Suite aux recommandations des 1ères Assises de la Formation Professionnelle, tenues les 31 octobre et 1er novembre 2006, pour le lancement d'expériences sectorielles du système de validation des acquis professionnels (VAEP) des salariés, la validation des acquis de l'expérience professionnelle a été retenue dans ledit projet de loi.

La Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle (VAEP) a pour objectif la valorisation des compétences professionnelles acquises dans les entreprises. Elle constitue une nouvelle voie d'accès à un diplôme ou à un certificat, en dehors du système de formation initiale.

Cette démarche, permet :

- Pour les entreprises :

- De faciliter la mobilité inter et intra-entreprises
- D'offrir des outils de gestion et de développement des RH

- Pour les salariés :

- De faciliter l'accès ou le retour sur le marché du travail
- De faciliter la formation, le perfectionnement, le recyclage et la mobilité et favorise leur promotion professionnelle pour une amélioration de la compétitivité des entreprises.

Peuvent faire l'objet d'une demande de validation des acquis de l'expérience professionnelle, l'ensemble des activités professionnelles exercées par un salarié de façon continue ou non, pendant une durée totale cumulée de 3 ans au moins et en rapport avec la certification professionnelle visée.

La Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle (VAEP) se déroule selon les quatre étapes successives suivantes :

1. L'étape d'information et de conseil, qui a pour objet d'informer le salarié intéressé sur les conditions et les étapes de la validation des acquis de l'expérience professionnelle, de situer son expérience professionnelle par rapport à une certification professionnelle et de constituer le dossier de candidature.
2. L'étape de recevabilité, qui consiste à instruire les dossiers de candidature et de décider de la recevabilité de la candidature.
3. L'étape d'accompagnement, qui permet d'aider le salarié dans la rédaction de son Dossier de Description de l'Expérience Professionnelle et de le préparer à l'étape de certification.
4. L'étape de certification, qui permet au jury de statuer sur la validation des acquis de l'expérience professionnelle du candidat sur la base d'un référentiel de certification.

La première expérience pilote de la VAEP a été mise en place en 2008 dans le cadre du programme de coopération Maroc-Française dans le secteur du Bâtiment Travaux Publics (BTP) et en partenariat avec la FNBTP.

Le bilan des réalisations des opérations entre 2008 et 2010 dans le secteur de BTP se présente comme suit :

| Année        | Nombre de métier | Nombre de candidats | Nombre d'entreprise | Nombre de candidats à la certification | Nombre de candidats admis |
|--------------|------------------|---------------------|---------------------|----------------------------------------|---------------------------|
| <b>2008</b>  | 03               | 40                  | 9                   | 31                                     | <b>26</b>                 |
| <b>2009</b>  | 08               | 146                 | 45                  | 72                                     | <b>61</b>                 |
| <b>2010</b>  | 11               | 134                 | 39                  | 76                                     | <b>51</b>                 |
| <b>Total</b> | <b>13</b>        | <b>320</b>          | <b>-</b>            | <b>179</b>                             | <b>138</b>                |

Ces 3 opérations réalisées entre 2008 et 2010 ont été couronnées par la remise de 138 attestations aux candidats déclarés admis par les membres du jury.

La synthèse des résultats des 3 opérations de la VAEP dans le secteur du BTP se présentent comme suit :

- 13 métiers du secteur du BTP et 3 niveaux de formation : Technicien Spécialisé, Technicien et Qualification
- 320 salariés relevant de 69 entreprises adhérentes à la FNBTP ont été candidats à la VAEP au titre des années 2008- 2009 et 2010
- 4 Départements Ministériels ont mobilisé des ressources techniques pour participer au processus de certification pour réaliser les différentes étapes de la VAEP
- 45 professionnels et formateurs du secteur ont constitué des différents jurys de certification.

En 2011/2012 la première opération dans le secteur du Textile/Habillement en partenariat avec l'Association Marocaine des Industries du Textile et d'Habillement (AMITH) et le Groupement Ecole Supérieur des Industries du textile et de l'Habillement et le Centre Technique du Textile et de l'Habillement (ESITH – CTTH) a été réalisée et a été couronnée par la remise de 19 attestations aux candidats déclarés admis par les membres du jury, constitués de professionnels du secteur du Textile/Habillement pour 03 métiers.

Suite à la réussite de ces opérations de la VAEP et dans le cadre de la capitalisation et en attendant l'adoption de la loi de la formation en cours d'emploi, le MEFP a mis en place dans son plan d'action plusieurs opérations VAEP suite à la demande des professionnels, à savoir :

- deux opérations dans le secteur du BTP respectivement en partenariat avec la Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Public (FNBTP) (4ème opération : 200 bénéficiaires) et la Fondation Addoha (1ère opération : 100 bénéficiaires),
- une opération dans le secteur l'hôtellerie en partenariat avec la Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière (FNIH) et les Associations de

l'Industrie Hôtelière (AIH) de Marrakech et d'Agadir (200 bénéficiaires),

- une opération avec Koutoubia Holding dans le secteur de l'industrie de transformation des viandes (400 bénéficiaires sur la période 2012 – 2016).